

# La Trinité-sur-Mer Du 5 au 9 avril 2012



[www.spi-ouestfrance.com](http://www.spi-ouestfrance.com)



# AVIS DE COURSE

## Spi Ouest-France - Intermarché 2012

### 1 ORGANISATION

La Société Nautique de La Trinité-sur-Mer, en partenariat avec le journal Ouest-France, organise le **Spi Ouest-France - Intermarché** du 5 au 9 avril 2012, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

### 2 RÈGLES

**2.1** L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.

**2.2** Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire.

**2.3** Les règlements fédéraux.

**2.4** Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

**2.5** Classe J 80 : la règle de classe C3.2 est modifiée comme suit : la liste d'équipage, précisant en particulier les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.

**2.6** En cas de traduction de cet Avis de course, le texte français prévaudra.

### 3 PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 4 ADMISSIBILITÉ

**4.1** Les bateaux admis à participer au Spi Ouest-France - Intermarché doivent être des monocoques.

**a/** Jaugés IRC d'un TCC minimum de 0,850. La longueur hors tout minimum admise est de 7 m.

**b/** Monotypes d'une classe reconnue par l'ISAF et/ou la FFV d'une longueur hors tout minimum de 6.50 m. Un minimum de 10 bateaux est requis pour constituer une série monotype. Si ce nombre n'est pas atteint, ils seront classés en IRC.

**c/** Les bateaux dépourvus de filières ne seront pas autorisés à s'inscrire, sauf si les règles de classe le permettent.

Les bateaux des classes **Open 5.70, Class 6.5, Open 7.50 et Longtze** sont admis exceptionnellement à courir en monotype. Si le nombre n'est pas atteint à la clôture des inscriptions (25 mars), ces bateaux ne seront pas admis à courir en IRC. Une attestation de participation à des entraînements d'hiver délivrée par le club organisateur devra être fournie. Aucune inscription ne sera prise en compte sans ce document.

**4.2** Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes. L'équipage doit être conforme aux règles de classe ou de jauge IRC.

**4.3** Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.

### 5 RÉPARTITION DE LA FLOTTE ET PARCOURS

**5.1** Le nombre d'inscrits par catégorie de bateaux déterminera la répartition des concurrents sur les 3 zones de course de l'épreuve 2012 (voir le positionnement et la taille de ces zones sur l'extrait de carte de la baie de Quiberon).

**5.2** Les parcours sont de types construits ou côtier.

**5.3** Si le nombre d'inscrits dans une série est supérieur à 85, la flotte pourra être divisée en deux groupes.

### 6 INSCRIPTIONS

Par Internet : modalités indiquées sur le site [www.spi-ouestfrance.com](http://www.spi-ouestfrance.com)

Par courrier.

**6.1** Le dossier d'inscription, en ligne ou par courrier, doit parvenir à la SNT avant le 25 mars. Une majoration de 40€ sera appliquée pour toute inscription nous parvenant après cette date. Un accusé de réception numéroté confirmant l'inscription sera adressé à chaque participant (nombre d'inscrits limité à 500).

**6.2** Les dossiers d'inscription en surnombre (au-delà des 500) seront mis en attente d'un désistement. Les skippers seront prévenus par courrier de leur mise en liste d'attente, puis, s'il y a lieu, d'un désistement rendant possible l'inscription du bateau.

**6.3** Pour une annulation d'inscription jusqu'au 25 mars (hors liste d'attente), une somme de 50€ sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

**6.4** Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.



## 7 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- **Bulletin d'inscription original** dûment rempli recto-verso.
- Frais de participation en euros (numéro et autorisation de prélèvement bancaire ou chèque *français* uniquement). Un dossier d'inscription sans le règlement des frais sera mis *de facto* au rebut.
- 2 timbres-poste (tarif lettre en vigueur) ou, pour l'étranger, un coupon international de même valeur.
- **Attestation d'adhésion de classe 2012** pour tout monotype (classe reconnue par la FFV et/ou l'ISAF).
- **Certificat de jauge IRC 2012** délivré avant le 2 avril pour tout autre voilier (**et pour tout monotype si la série n'atteint pas 10 bateaux inscrits**).
- Attestation d'assurance valide du voilier.
- Licence annuelle 2012 validée pour les concurrents français (cachet ou certificat médical, plus autorisation parentale pour les mineurs).
- Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. À défaut, ils pourront souscrire auprès du Club organisateur une assurance en Responsabilité civile pour l'épreuve.
- 1<sup>re</sup> page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- Carte de publicité 2012 pour tout bateau sponsorisé.

## 8 DROITS À PAYER

Les frais sont répartis par taille de bateaux de la manière suivante (dont 8€ au profit de la SNSM) :

- |                     |       |                     |       |
|---------------------|-------|---------------------|-------|
| ● moins de 8 m      | 245 € | ● de 11 m à 11.99 m | 405 € |
| ● de 8 m à 8.99 m   | 270 € | ● de 12 m à 12.99 m | 455 € |
| ● de 9 m à 9.99 m   | 305 € | ● 13 m et plus      | 530 € |
| ● de 10 m à 10.99 m | 345 € |                     |       |

## 9 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles le jeudi 5 avril 2012.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

**10.1** Pour les Open 5.70, Class 6.5, Open 7.50 et Longtze, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 10.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2.

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

**10.3** Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place selon les modalités décrites dans les instructions de course.

## 11 CLASSEMENT

2 courses doivent être validées pour constituer une série.

## 12 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

## 13 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Les bateaux pourront être équipés d'un téléphone portable ou d'une balise de positionnement à usage exclusivement destiné au tracking. Cet équipement devra être positionné à l'arrière du bateau, suspendu dans une sacoche opaque accrochée sur la filière ou le balcon arrière. Si un téléphone est embarqué, il devra être destiné uniquement à l'émission de datas. En aucun cas le téléphone utilisé comme balise de positionnement ne pourra être utilisé pour émettre ou recevoir des communications.

## 14 PRIX

Des prix seront remis aux premiers de chaque série.

## 15 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

**15.1** Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir Règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**15.2** D'autre part, dans le cas où l'Autorité portuaire le déciderait, les concurrents seront prévenus 24 heures à l'avance par l'Organisation de la course d'avoir à partir éventuellement pour un autre port de la baie. À partir de la réception de cet avis, un équipage suffisant pour la manœuvre devra être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution donné par l'Organisation de la course, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau sera exclu de la course, sans préjudice de toutes actions pénale et civile si accident.



# LISTE D'ÉQUIPAGE

Spi Ouest-France - Intermarché 2012

Nom de baptême du bateau

N° de voile

Nom	Prénom					N° de licence	Visa médical (Réserve à l'organisation)	Poids (Monotypes) (Réserve à l'organisation)
		Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Toute modification de la liste d'équipage ne peut être faite qu'exceptionnellement et sur demande écrite au président de Comité de course du rond concerné.

**La Trinité-sur-Mer / Du 5 au 9 avril 2012**

# PROGRAMME

## Spi Ouest-France - Intermarché 2012

### Jeudi 5 avril

**À partir de 9h :** Remise des instructions de course à la Société Nautique de La Trinité-sur-Mer, contrôles de jauge

**De 12h à 13h :** Pause

**20h :** Briefing des skippers sous le grand chapiteau

**21h :** Clôture

### Vendredi 6 avril

**À partir de 8h30 :** Émargement départ à la tente secrétariat

**11h :** Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C)

**À partir de 18h :** Programme à terre

### Samedi 7 avril

**À partir de 8h :** Émargement départ à la tente secrétariat

**10h30 :** Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C) dont une grande course pour le rond C selon les conditions météorologiques

**À partir de 18h :** Programme à terre  
Cocktail des équipages sous le grand chapiteau

### Dimanche 8 avril

**À partir de 8h30 :** Émargement départ à la tente secrétariat

**11h :** Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C) dont une grande course pour le rond C selon les conditions météorologiques (si la grande course n'a pas été courue le samedi)

**À partir de 18h :** Programme à terre

### Lundi 9 avril

**À partir de 7h30 :** Émargement départ à la tente secrétariat

**9h30 :** Une ou plusieurs courses à suivre (ronds A, B, C)

**16h30 : REMISE DES PRIX**

## COORDONNÉES UTILES

### Ouest-France

- spi.ouest-france@ouest-france.fr ● www.ouest-france.fr
- www.spi-ouestfrance.com

### Société Nautique de La Trinité-sur-Mer

- Tél. +33 (0)2 97 55 73 48 ● Fax +33 (0)2 97 55 85 78
- accueil@snt-voile.org ● www.snt-voile.org

### Office de Tourisme de La Trinité-sur-Mer

- Tél. +33 (0)2 97 55 72 21 ● Fax +33 (0)2 97 55 78 07
- tourisme@ot-trinite-sur-mer ● www.ot.trinite-sur-mer.fr

### Port de Plaisance de La Trinité-sur-Mer

- Tél. +33 (0)2 97 55 71 49 ● Fax +33 (0)2 97 55 86 89
- trinite-sur-mer@sagemor.fr ● www.baie-de-quiberon.com

Spi  
ouest-france  
Intermarché

